

Les États-Unis d'Amérique, pays francophone

Bernard CERQUIGLINI

Résumé

La vigueur de la francophonie canadienne ne saurait faire oublier la réalité du fait francophone aux États-Unis. Outre les nouveaux venus (Haïtiens de New York, Québécois de Floride), deux communautés revendiquent leur identité et se mobilisent aujourd'hui en faveur de leur langue : les Francos de la Nouvelle-Angleterre, issus d'une immigration prolétarienne du XIX^e siècle, les cadiens de Louisiane, qui proviennent de la colonisation. Histoire coloniale longue, qui vit plusieurs types de langue introduits en Louisiane, aboutissant à une situation linguistique complexe. Le français cadien, majoritaire, a tous les traits et le statut d'une variété régionale. Après une période de déclin au XX^e siècle, le renouveau est sensible : communautaire chez les Francos, plus politique en Louisiane, où le français est une « langue seconde » enseignée dans un environnement favorable. Favoriser cet enseignement et l'emploi du français est l'occasion de conforter aux États-Unis l'idée de plurilinguisme, et de valoriser la Francophonie, en tant qu'elle porte des valeurs de diversité culturelle et linguistique.

Mots clés

Nouvelle-Angleterre, Louisiane, *cadien*, français régional, langue minoritaire.

Ouvrant un des rares numéros de revue consacrés à la Francophonie aux États-Unis, Chris Pinet, rédacteur en chef de la *French Review*, notait récemment : « Most of us would agree that Francophony in the United States has been an undervalued and inadequately treated subject » (*The French Review* 2007, p.1213). Et pourtant, si l'on en croit le recensement effectué en 2000 par le *US Census Bureau*, plus d'un million de personnes déclaraient utiliser le français en famille. Ce nombre est certes bien inférieur à celui de l'espagnol (plusieurs États, comme la Californie et le Texas sont de fait bilingues), mais il n'est pas négligeable. La francophonie aux États-Unis est bien réelle ; de plus elle est diverse et identitaire. A l'heure où l'on commémore avec éclat le 400^e anniversaire de la naissance du Québec, où l'on célèbre l'ardeur des fran-

cophones canadiens, il importe de rappeler l'existence et les particularités de leurs « cousins ».

1 Une francophonie d'immigration : La Nouvelle Angleterre et les *Francos*.

1.1 Commençons par un paradoxe : plus de la moitié des locuteurs francophones résidant aux États-Unis vont échapper à notre étude. D'après le recensement cité, la ville de New York compte actuellement près de 300 000 personnes employant le français à la maison ; il s'agit de l'importante population haïtienne installée dans cette ville. De même la Floride accueille aujourd'hui plus de 300 000 Québécois venus y passer une retraite paisible, loin des frimas ; ils habitent ce que l'on appelle plaisamment le « Floribec ». Ces deux populations sont numériquement importantes ; nous n'en dirons malheureusement rien de plus : issues d'une immigration très récente, elles ne se sont pas encore constituées en communautés, dotées de l'aspiration identitaire, et actives au sein de la vie culturelle et politique des États-Unis.

1.2 Une immigration plus ancienne est à l'origine d'un groupe humain revendiquant aujourd'hui sa spécificité : selon le même recensement près de 220 000 personnes emploient encore aujourd'hui le français en famille dans la Nouvelle-Angleterre (Massachusetts, Maine, Connecticut). Ce sont les descendants de près d'un million d'immigrés, principalement québécois, qui franchirent la frontière (d'ailleurs très artificielle), pour s'installer au sud. Ils formèrent le « Québec d'en bas », constituant le prolétariat d'un pays resté encore très rural. Ils travaillaient dans le textile surtout (les *mill-towns*) et dans la chaussure. Ils se nommaient eux-mêmes les Franco-Américains, abrégé en *Francos*.

Sociologie ouvrière : ces immigrés votent démocrate et se syndiquent ; mais sociologie particulière d'une communauté que fonde l'alliance du catholicisme et de la langue française («qui perd sa langue perd sa foi »). C'est la paroisse qui structure leur société autour de l'église : écoles, associations, coopératives, caisses d'épargne. On reste entre soi, parlant français, du berceau à la tombe. Ce qui ne va pas sans contradictions. Conflit avec les États-Unis, tout d'abord, envers qui le loyalisme de ces citoyens bien intégrés est entier, mais qui restent fidèles cependant à leurs racines françaises. Avec la hiérarchie catholique ensuite, désaccord paradoxal et plus douloureux : leurs

évêques étaient irlandais et anglophones. L'Église catholique appelant au respect des pouvoirs locaux et à l'obéissance stricte envers sa propre hiérarchie, les débats furent nombreux avec les évêques irlandais. Les responsables de la revue *La Sentinelle*, traités de « révoltés et de socialistes » par l'évêque de Boston, en appelèrent à Rome ; ils furent excommuniés. La foi fut donc ambivalente : le catholicisme maintint l'ardeur francophone, l'appartenance à l'église catholique invita à rejoindre l'anglophonie.

C'est là sans doute une des causes profondes du déclin francophone en Nouvelle-Angleterre (Breton, 1996) que traduisent les recensements successifs au cours du XX^e siècle. Au rebours de la Louisiane, le français est actuellement peu lisible dans le paysage ; bien des patronymes ont été changés (un des acteurs du renouveau actuel, M. Bishop, est l'arrière-petit-fils d'un Lévêque venu du Québec) ; la langue enfin, devenue minoritaire, fut interdite à l'école, et réduite à l'usage familial : l'écrivain Jack Kerouac, franco-américain d'origine québécoise (et auparavant bretonne !) a rédigé son œuvre en anglais ; il a toujours parlé français avec sa mère. Puis cette langue ne fut plus transmise aux enfants. Le recul du français en Nouvelle-Angleterre, à partir des années 1950, rappelle celui des langues régionales en France, à la même époque (Fox et Smith, 2005).

1.3 Depuis peu toutefois un renouveau se fait sentir. Il résulte en somme de l'intégration de ces Francos au *mainstream* américain. Ils ont le sentiment aujourd'hui de constituer une ethnicité dans le cadre du multiculturalisme des États-Unis : une communauté qui revendique son identité, arbore ses attributs (catholicisme, cuisine, etc.) et explore ses racines. Le *Franco-American Heritage* suscite des associations, amène à ouvrir des écoles d'immersion, et commence à se faire entendre. Ces 200 000 francophones sont minoritaires au sein d'une population singulièrement nombreuse en Nouvelle-Angleterre ; ils suscitent toutefois une francophilie, un sentiment d'appartenance, aspirations que les diplomates québécois et français en poste dans la région caressent, on s'en doute, fort activement.

2 Une francophonie de colonisation : La Louisiane et les *Cajuns*.

Le nombre des personnes habitant en Louisiane et qui ont déclaré, pour le recensement de 2000, employer la langue française en famille est compara-

ble à celui relevé pour la Nouvelle-Angleterre : autour de 200 000. Mais leur statut est tout différent.

2.1 Cette francophonie en effet résulte d'une colonisation ancienne. Cette implantation française aux États-Unis ne fut jamais l'objet d'études nombreuses. On en comprend les raisons (Havard et Vidal, 2003) : il s'agit d'une colonisation d'ancien régime, menée par des aventuriers (coureurs de bois et trafiquants) ; elle adopta les méthodes propres à l'ancien régime (la Louisiane fut gérée par une entreprise privée, la Compagnie des Indes, l'État n'assurant la gestion qu'après la banqueroute de cette dernière) ; cette colonisation s'acheva enfin par un épisode douloureux. Si les Français eurent le chagrin d'être vaincus au Québec, ils commirent la légèreté d'abandonner volontairement la Louisiane : en 1803, Napoléon Bonaparte vendit les possessions françaises aux États-Unis à Thomas Jefferson.

Cette colonisation est néanmoins digne d'intérêt. Elle se tailla tout d'abord un véritable empire en Amérique du Nord. Pour qui aurait contemplé une carte autour de 1700 et fait quelques prédictions, l'avenir linguistique de cette Amérique était transparent ; elle parlerait français et espagnol, l'anglais étant cantonné à un petit réduit au bord de l'océan Atlantique. Ce que Napoléon vendit en 1803 représentait un territoire immense : un vaste couloir autour du Mississippi, depuis l'embouchure (Mobile, la Nouvelle-Orléans, Natchez), le long du cours de ce fleuve (pays des Illinois) jusqu'à sa source, et la région des Grands Lacs, jusqu'à l'actuel Canada. Plus du double territorial de ce que les « États-Unis » représentaient alors. Thomas Jefferson paya un prix convenable, mais la plus importante transaction immobilière de tous les temps lui fut une bonne affaire : son pays doublait son territoire et surtout, quittant les rives océaniques, il s'ouvrait au couchant : la « conquête de l'Ouest » pouvait commencer.

Cette colonisation, ensuite, prit une figure propre, dessinant le portrait d'une société mixte. D'une part la coopération avec les Amérindiens fut constante et profonde : ce sont les Indiens qui sauvèrent les pionniers de la faim (le pays des Illinois, la haute Louisiane, devint un véritable grenier à blé) ; ils firent en leur compagnie le coup de feu contre les Anglais : les *Houmas*, actuellement installés à l'ouest de la Nouvelle-Orléans, sont francophones. D'autre part, la société esclavagiste française eut des traits propres. Que

les choses soient claires : l'esclavage est un crime impardonnable, et l'on sait ce que subirent des millions d'Africains durant le transport abominable, on n'ignore pas l'exploitation et l'injustice dont ils furent victimes ensuite. On doit à la vérité de noter cependant que sur les plantations louisianaises, certains aspects de leur vie furent moins douloureux. On en a pour preuve, tout d'abord, la complexité sociale de cette société esclavagiste. Tout comme avec les Indiens, le métissage ne fut pas rare ; l'affranchissement fut courant, donnant naissance à une classe d'« hommes libres de couleur » possédant du bien, voire leurs propres esclaves¹. On en a pour témoignage également la fécondité des contacts culturels. La plupart des esclaves conduits à la Louisiane provenaient du Sénégal et de la Gambie ; on peut mesurer aujourd'hui l'influence sénégalaise dans la culture de cet État : vocabulaire, cuisine (le fameux *gombo* louisianais est un terme wolof), musique. Au rebours des plantations anglaises, le propriétaire louisianais accordait le dimanche à ses esclaves ; ceux-ci se réunissaient dans l'après-midi, à la Nouvelle-Orléans, sur *Congo Square* ; ils y jouaient une musique mêlant les cantiques chantés le matin même à la messe et les rythmes africains : de cette fusion naquit le jazz.

2.2 Les particularités de cette colonisation et de son histoire ont entraîné une francophonie spécifique et diverse, fort différente de celles que l'on rencontre en Nouvelle-Angleterre et au Québec. L'histoire de la Louisiane fait apparaître en effet que le français y fut introduit à trois reprises. Tout d'abord le français de France, à l'époque des pionniers : entre 1682 (Robert Cavalier de la Salle prend possession du bas Mississippi ; il le nomme *Louysiane* en l'honneur de Louis XIV) et la moitié du XVIII^e siècle. À cette époque, la Compagnie des Indes, qui tient la Louisiane en fermage, fait venir des colons frauduleusement attirés par un mirage louisianais. Comme ils sont décimés par la fièvre jaune, on recourt à la force (brigands et prostituées : que l'on pense à Manon Lescaut) ; ils s'installent le long du Mississippi, à partir de la Nouvelle-Orléans. À compter de 1755, c'est un français d'Amérique du Nord qui s'introduit en Louisiane. Les Anglais, qui ont acquis l'Acadie par le traité d'Utrecht de 1713, décident d'angliciser leur possession. Entre 1755 et 1785 ils pratiquent le « Grand Dérangement » de triste mémoire. Près de 4000 Acadiens ar-

¹ Le statut de ces hommes libres de couleur fut ruiné après la guerre civile ; la société devint alors binaire, divisée en blancs et noirs indifférenciés.

rivent en Louisiane, depuis l'Acadie abandonnée ou après un détour de quelques années en France, dans la région de Poitiers². Ils s'installèrent à l'ouest de la Louisiane, autour de Vermillionville (devenue depuis Lafayette, en l'honneur du héros français de la guerre d'indépendance), dans les *bayous* c'est-à-dire dans les marécages. Ils étaient très pauvres, isolés (il y avait peu de routes), catholiques, et pratiquaient une agriculture de subsistance. Cet isolement, qui durera jusqu'au XX^e siècle, explique le maintien massif du français dans cette région, autour de Lafayette : elle va devenir le vrai pays des *Acadiens*. Prononcé *cadien* (/ kadjē /) le terme désigne la population, puis leur langue et par extension le français particulier parlé en Louisiane. Enfin, après l'indépendance d'Haïti, environ 10 000 blancs et noirs arrivèrent, réfugiés de Saint-Domingue. Les blancs parlaient un français régional des Caraïbes, les noirs employaient le créole, lequel s'introduisit en Louisiane³.

Historiquement, la Louisiane francophone présente donc un arc linguistique complet (Klingler, 2005 ; Picone et Valdman, 2005 ; Valdman, 1996). À une extrémité, le français colonial (variante du français de France). Il fut couramment pratiqué jusqu'à la fin du XIX^e siècle, employé par les planteurs le long du Mississippi et surtout à la Nouvelle-Orléans. C'était au XIX^e siècle une ville non seulement francophone mais française : des chefs venus de France y cevraient des restaurants (aujourd'hui parmi les plus anciens des États-Unis) ; le théâtre et l'opéra étaient florissants (les plus grands artistes européens venaient s'y produire) ; on y imprimait des quotidiens et des revues, ainsi qu'une production littéraire abondante et originale (romans-feuilletons, œuvres poétiques, etc.⁴). La guerre civile porta un coup mortel à ce français colonial ; les planteurs blancs qui n'étaient pas ruinés passèrent à l'anglais, la Nouvelle-Orléans fut peu à peu américanisée, par l'envoi (fort habile de la part des autorités américaines) d'immigrants irlandais, catholiques et anglophones. La bour-

² Ce séjour fut décevant : ces hommes, tissés de liberté, subirent la France d'Ancien Régime ; ils se rembarquèrent, mais pour la Louisiane. Ce « retour aux sources » manqué ferait l'objet d'une belle étude historique, ou d'un roman.

³ Il est possible qu'un créole endogène ait vu le jour, parmi les esclaves des plantations. Si tel est le cas, ce créole se fondit avec celui en provenance de Saint-Domingue.

⁴ On n'a pas assez étudié cette « littérature française régionale », très liée aux courants littéraires de la métropole (romantisme, naturalisme, symbolisme). Les œuvres principales viennent d'être rééditées, avec succès, par un éditeur de Louisiane (<http://www.centenary.edu/editions/>).

geoisie néo-orléanaise maintint pendant quelques générations un bilinguisme élégant ; on notera cependant que dès la fin du XIX^e siècle la langue française réellement vivante en Louisiane était le parler du peuple. À l'autre extrémité de l'arc linguistique, le créole, employé par les noirs et dans les marais du sud par quelques blancs pauvres. Ce créole est aujourd'hui en recul ; toutefois, on pouvait encore rencontrer il y a quelques années des enfants noirs non encore scolarisés ayant ce créole pour langue maternelle. Au centre de l'arc, devenu hégémonique, le français cadien (Dubois, 2005 ; Valdman, 1996). Il résulte des effets, comme on l'a dit, du Grand dérangement, mais il qualifie de nos jours le français parlé par toute personne dont l'ancêtre était français⁵.

Pour qui est familier du français parlé au Canada (mais aussi dans l'ouest de la France, d'où provient ce parler), les caractéristiques du français cadien sont aisément reconnaissables. Au plan de la phonétique, notons la nasalisation des voyelles (*Louisiâne*), ainsi que la neutralisation de / *ã* / et de / *õ* / (*gongner* pour *gagner*) ; les consonnes se palatalisent couramment (*cadien* prononcé / *kadjê* /, d'où l'anglais *cajun*). Au plan de la morphologie, relevons les pronoms *nous aut'*, *vous aut'* (de *nous autres* et *vous autres* ; comme au Québec), la rareté du vouvoiement, le pronom de troisième personne du pluriel *ça*, et surtout la troisième personne du pluriel en *-ont*, véritable marque identitaire linguistique. Illustrons par cet extrait de *Mille misères* de David Marcantel, rapporté par Valdman (1996, pp. 638-639) :

MÈRE : Toujours rien ? Les pièges **étiont** vides encore ? Que le bon **Djeu** nous aide. (Elle commence à **brailer**)

PÈRE : Ouais, **arien** [= il n'y a rien] encore. Les maudits **Amaricains**, y se **foutont** pas mal si on crève de **la** faim, **nous-aut'**.

GARÇON : Pourquoi **ti** [= tu] dis que c'est la faute des **Amaricains** ? **Ça** vient [= ils viennent] même pas **icitte** [= ici].

PÈRE : **Y z'ont** pas seulement besoin de venir **icitte**. Y nous **tuont** par « remote control ». Sans même **de** quitter leurs chaises douillettes à Washington, D.C. Y **pouvont** nous empêcher de **gongner eine** vie honnête en Louisiane. Sans lever le '**tit** doigt y **pouvont** détruire l'héritage

⁵ Il peut s'agir aussi d'ancêtres francisés. Au cours du XVIII^e siècle des Alsaciens, après 1870 des juifs germanophones s'installèrent en Louisiane, où ils adoptèrent le français.

acadien.

Le lexique cadien reflète l'histoire de ce parler. Il est formé d'un fonds dialectal ancien, souvent commun au français canadien et à celui de l'ouest de la France : *châssis* (fenêtre), *catin* (poupée), *cabaner* (camper), *amarrer* (attacher en général : un cheval, un lacet, etc.), *asteure* (maintenant). Mais les emprunts lexicaux furent nombreux : au wolof (*gombo*, okra), au caraïbe (*maringouin*, moustique), à l'amérindien (*bayou*, rivière). Ils proviennent aujourd'hui de l'anglais, qu'il s'agisse de calques (*elle a marché à l'office* ; *she walked to the office* ; elle est allée au bureau) ou d'emprunts (*il a back son char puis il est gone* ; il a reculé sa voiture et est parti). Ces caractères donnent au français cadien le statut d'un véritable français régional.

2.3 Quel est l'avenir de ce français ? Comme en Nouvelle-Angleterre, mais de façon plus nette et significative, on constate un déclin puis un brillant renouveau.

Au début du XX^e siècle les francophones louisianais relevaient de plusieurs communautés : la bourgeoisie blanche de la Nouvelle-Orléans en voie d'américanisation ; les amérindiens francophones des zones marécageuses ; les créoles noirs des zones de plantation ; enfin les cadiens, éclatés en petits groupes autonomes dans les marais. C'était la principale communauté ; ils étaient à l'époque plus d'un million. C'est en les considérant que l'on peut parler de déclin rapide au cours du XX^e siècle. Les causes en sont nombreuses : l'école (où le français fut interdit à partir de 1921), l'automépris (les cadiens considéraient qu'ils parlaient un « mauvais français »), l'ouverture de routes qui désenclavèrent ces communautés isolées, la modernité enfin, notamment l'industrie pétrolière, qui vint creuser des puits dans les marais, et les médias⁶. Malgré eux, les cadiens rentrèrent dans le *mainstream* ; mais ce faisant ils eurent conscience de leur identité et tentèrent de préserver leur culture.

La figure du renouveau est celle du sénateur James Domengeaux, cadien militant, fort de son autorité politique et de son dynamisme. On raconte que, venu à Paris rencontrer le Président de la République Georges Pompidou, il lui tint ce langage : « Président, si tu fais rien, le français en Louisiane, il est

⁶ Langue minoritaire, le français en Louisiane connut le même sort, et pour les mêmes raisons, qu'en France le breton, le basque, l'occitan etc.

foutu ! » ; Georges Pompidou en fut très impressionné... En Louisiane, le sénateur obtint la création (1968) du CODOFIL (*Council for the Development of French in Louisiana*) ; c'est un organisme d'État, subventionné, destiné à promouvoir l'enseignement du français dans les écoles. Pour le lancement du CODOFIL, Domengeaux fit appel aux pays francophones ; de véritables « brigades internationales » se constituèrent, formées d'instituteurs québécois, français, belges (et aujourd'hui africains). À l'heure actuelle, près de deux cents instituteurs français sont détachés en Louisiane ; ils viennent épauler un nombre équivalent de maîtres louisianais formés depuis par le CODOFIL. Le français est enseigné à l'école à temps partiel (plus de 200 000 élèves) et depuis 1981 par immersion (sur le modèle canadien). L'argent et l'énergie investis ont porté leurs fruits ; le français est de nouveau en Louisiane une réalité.

2.4 Ce succès nous conduit à trois réflexions. Nous l'avons dit, le français dans cet État a le statut d'une langue minoritaire. Bien des familles offrent la situation suivante : grands-parents monolingues francophones ayant appris l'anglais à l'école ; parents bilingues ; petits-enfants monolingues apprenant le français en classe. Mais ces derniers le font dans un environnement éminemment favorable et porteur. Il apparaît donc que si le français langue maternelle ne pourra enrayer son déclin (les mères parlant français à leur nourrisson se font rares), le français comme langue seconde (il n'est aucunement « langue étrangère » en Louisiane) a le meilleur avenir. Cela pose la question, ensuite, de la nature du français à enseigner. Pour le sénateur Domengeaux, les choses étaient claires : les cadiens, dont il était, usaient d'un idiome de médiocre qualité, qu'il importait de corriger. L'appel à des instituteurs québécois, français et belges traduisait la volonté d'insérer la Louisiane dans le monde francophone, mais en leur faisant adopter un français international et standard. Le CODOFIL avait pour mission d'enseigner ce français de « bon usage ». Ce qui ne se fit pas sans problème : on enseignait aux enfants une langue qui ne leur permettait pas de communiquer avec leur famille. L'anecdote est célèbre (Ancelet, 2007) : le premier jour de classe, les écoliers apprenaient à dire *Comment allez-vous ?* Or dans le français cadien le vouvoiement est quasi-inexistant, la liaison non pratiquée avec le *t* ; la formule correspondante serait : *Comment ti vas ?* Les proches se demandaient ce qu'un *tallez* pouvait

bien être... Cela ne se fit pas non plus sans conflit avec des écrivains et militants cadiens qui soupçonnaient le CODOFIL de vouloir, paradoxalement, éradiquer le véritable français de Louisiane (Ancelet et Lafleur 2005). Certains refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles CODOFIL, ouvrant, mais avec de sérieuses difficultés pédagogiques (comment enseigner, et tout d'abord comment transcrire ce français ?) des classes où s'enseignait le français cadien. Le débat est toujours ouvert ; il ne manque pas d'intérêt, car il est général. L'idéologie fondatrice du CODOFIL reflète le culte de la norme, singulièrement vif en Francophonie, et l'automépris que vivent bien des locuteurs de variétés régionales. Cette idéologie ne manque pas de bonnes intentions : elle entend enseigner aux jeunes Louisianais une langue qui les mettra de plain-pied avec les francophones du monde entier ; mais ce faisant elle néglige le patrimoine linguistique du pays. D'un autre côté, l'enseignement scolaire du français régional se heurte aux obstacles pédagogiques que nous avons dits : toute forme linguistique scolaire passe par une normalisation. Le fait est bien connu des acteurs du maintien ou du renouveau des langues minoritaires : en France, bien des grands-parents ne reconnaissent pas l'occitan, le breton, le basque que l'école enseigne à leurs petits-enfants. Toujours est-il qu'il est souhaitable que l'enseignement du français standard en Louisiane fasse une place à l'étude et à la valorisation des particularités du français régional. Après tout, celui-ci n'est pas fondamentalement distinct du français international, lequel est fait d'un ensemble de variétés.

Enfin, au-delà des sympathiques motivations du CODOFIL, dans quel but convient-il d'enseigner aujourd'hui le français en Louisiane ? Les raisons sont de trois ordres. Il s'agit tout d'abord de sauvegarder un patrimoine. Le fait francophone frappe aujourd'hui par son renouveau dans cet État : le français, la culture française sont étonnamment présents dans le paysage comme dans la vie quotidienne. La région autour de Lafayette a pris le nom d'*Acadiana* ; elle est le foyer d'une animation singulière : centre culturel, évènements, festivals attirant des centaines de milliers de spectateurs. La chance du français en Louisiane est son association intime avec le tourisme. Le français (la publicité ne manque pas d'en faire usage) connote la joie de vivre, la fête, la musique traditionnelle, la gastronomie (écrevisses à l'étouffé, gombo, etc.). *Bon temps rouler !* Pendant le *Mardi gras* (terme officiel employé par tous), qui

voit toute autre activité cesser et qui constitue l'un des sommets festifs de l'année, des millions de Louisianais et de touristes font la fête. Rappelons qu'avant Katrina onze millions de touristes venaient chaque année visiter la Nouvelle-Orléans. La catastrophe que fut l'ouragan Katrina le 29 août 2005 a laissé des plaies toujours vives ; mais par réaction, elle a suscité une mobilisation cadienne, une volonté de sauvegarder le patrimoine culturel qui participe de ce renouveau⁷.

Il importe ensuite d'enseigner activement le français en Louisiane afin d'ouvrir davantage les États-Unis d'Amérique au plurilinguisme. Ce pays semble actuellement découvrir la diversité linguistique, grâce à sa forte minorité hispanique, grâce également à l'accord commercial ALENA qu'il a passé avec le Mexique et le Canada. L'effet linguistique de ce dernier traité n'a pas été perçu ; il est pourtant massif. Les objets de commerce devant pouvoir se vendre également aux États-Unis, au Mexique et au Canada, leur étiquette et leur mode d'emploi sont au minimum trilingues : en anglais, en espagnol et (Canada oblige !) en français. Un supermarché comme *Wal-Mart* proposant en général 15 000 objets à la vente, ce sont donc 15 000 désignations françaises (parfois fort curieuses !) qui s'offrent à la vue des clients : *Wal-Mart* est un véritable dictionnaire plurilingue⁸ ! Depuis quelques années, on voit du français partout aux États-Unis ; plus précisément, on voit partout un trio de langues, l'anglais étant systématiquement associé à l'espagnol et au français. Les États-Unis d'Amérique sont actuellement engagés de fait dans le plurilinguisme ; l'enseignement du français en Louisiane, le fait francophone dans cet État, jouissent d'une situation favorable et qu'il convient d'exploiter ; ils peuvent contribuer à la politique des langues que ce pays semble disposé à conduire.

Enfin, l'enseignement du français en Louisiane, associé à la valorisation du français *de* Louisiane, importe au progrès de la Francophonie. La noble in-

⁷ La solidarité francophone fut active après Katrina, la France en particulier envoyant rapidement des millions d'euros. D'ores et déjà, toutes les écoles enseignant le français à la Nouvelle-Orléans ont été réparées et rouvertes, les programmes d'assistance culturelle renforcés.

⁸ De même les films vendus sous forme de DVD aux États-Unis proposent au moins un sous-titrage en espagnol et en français.

tention de James Domengeaux est à repenser. Sa perspective était celle des années 60 : bâtir la Francophonie sur un français universel unifié, c'est-à-dire sur la langue scolaire et académique. C'était au fond la position d'un Léopold Senghor, chef d'État, grand poète, académicien français (et camarade d'études du Président Pompidou). Il convient aujourd'hui de mettre en valeur la double diversité francophone : diversité *externe* dans un monde globalisé et unifié, affirmée et justifiée par la valorisation de la diversité *interne* (cultures et langues au sein de la Francophonie). En d'autres termes, il ne s'agit pas de défendre le français contre l'anglais, mais de promouvoir la pluralité des langues et des cultures. Il est donc primordial de rappeler et de valoriser cette francophonie nord-américaine. Au sein de ce grand pays qui, par certains côtés, est responsable d'une globalisation parfois écrasante et uniformisante, se trouvent des communautés, les *francos* et les *cadïens*, qui se revendiquent multiples, américains *et* francophones, franco-américains. Ils sont porteurs d'une double appartenance, donc d'une double vision du monde, et par suite, d'une ouverture naturelle aux autres. N'est-ce pas ce que requiert le monde contemporain ?

Bibliographie

- Ancelet, B. J. (2007), « Negotiating the Mainstream: The Creoles and Cajuns in Louisiana », *The French Review*, vol. 80, n° 6, pp. 1235-1255.
- Ancelet, B. J. et Ancelet, B. J. et Lafleur, A. (2005), « La revitalisation endogène du cadien en Louisiane », in Valdman, A. Auger, J. et Piston-Hatlen, D. (éd.), pp. 412-437.
- Breton, R. (1996), « Crépuscule ou survivance des Francos et de la Franco-Américanie ? », in de Robillard, D. et Beniamino, M. (éd.), tome 2, pp. 651-663.
- Dubois, S. (2005), « Un siècle de français cadien parlé en Louisiane », in Valdman, A., Auger J. et Piston-Hatlen D. (éds.), pp. 287- 303.
- Fox, C. A. et Smith, J. S. (2005), « La situation du français franco-américain : aspects linguistiques et sociolinguistiques », in Valdman, A., Auger, J. et Piston-Hatlen, D. (éd.), pp. 117-141.
- Havard, G. et Vidal, C. (2003), *Histoire de l'Amérique française*. Paris : Flammarion.

Klingler, T. A. (2005), « Le problème de la démarcation des variétés de langue en Louisiane : étiquettes et usages linguistiques », in Valdman, A., Auger, J. et Piston-Hatlen, D. (éd.), pp. 349- 367.

La Francophonie aux Etats-Unis, The French Review, vol. 80, n° 6. mai 2007.

Picone, M. D. et Valdman, A. (2005), « La situation du français en Louisiane », in Valdman, A., Auger, J. et Piston-Hatlen, D. (éds.), pp. 143 - 165.

Robillard, de D. et Beniamino, M. (éds.) (1996), *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Champion.

Valdman, A. (1996), « Le français en Louisiane », in de Robillard, D. et Beniamino, M. (éds.), tome 2, pp. 633-650.

Valdman, A., Auger, J. et Piston-Hatlen, D. (éds.) (2005), *Le français en Amérique du Nord*. Québec : Presses de l'Université de Laval.

(Agence universitaire de la Francophonie)